



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2026-179

PUBLIÉ LE 31 AOÛT 2026

Sommaire

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes / Secrétariat de direction

R28-2026-08-28-00010 - Arrêté du 28 août 2026 Portant délégation de signature en matière de déconcentration des décisions relatives à la gestion individuelle des personnes placées sous main de justice, des décisions relatives à la gestion individuelle ou collective des personnels et ressources humaines, des décisions relatives à organisation des relations partenariales avec les intervenants, associations et autres administrations publiques ou privées participant aux missions du service public pénitentiaire, des décisions relatives à la gestion économique, financière et patrimoniale. (2 pages)

Page 3

R28-2026-08-28-00011 - ARRETE du 28 août 2026 portant délégation de signature Monsieur Pascal VION, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Grand-Ouest À compter du 31 août 2026. (1 page)

Page 6

Préfecture de la région Normandie - SGAR / Secrétariat général pour les affaires régionales

R28-2026-08-28-00009 - Arrêté n° SGAR 26-083?? portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnancement secondaire?? à M. Philippe LERAITRE, secrétaire général pour les affaires régionales (8 pages)

Page 8

Rectorat de la région académique Normandie /

R28-2026-08-31-00001 - ARRETE MODIFICATIF CAA (1 page)

Page 17

Direction interrégionale des services
pénitentiaires de Rennes

R28-2026-08-28-00010

Arrêté du 28 août 2026 Portant délégation de signature en matière de déconcentration des décisions relatives à la gestion individuelle des personnes placées sous main de justice, des décisions relatives à la gestion individuelle ou collective des personnels et ressources humaines, des décisions relatives à organisation des relations partenariales avec les intervenants, associations et autres administrations publiques ou privées participant aux missions du service public pénitentiaire, des décisions relatives à la gestion économique, financière et patrimoniale.

DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES
DU GRAND OUEST
(BRETAGNE, NORMANDIE ET PAYS DE LA LOIRE)
CABINET

Arrêté du 28 août 2026

Portant délégation de signature en matière de déconcentration des décisions relatives à la gestion individuelle des personnes placées sous main de justice, des décisions relatives à la gestion individuelle ou collective des personnels et ressources humaines, des décisions relatives à organisation des relations partenariales avec les intervenants, associations et autres administrations publiques ou privées participant aux missions du service public pénitentiaire, des décisions relatives à la gestion économique, financière et patrimoniale

Monsieur Pascal VION, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Grand-Ouest

Vu le code pénitentiaire et notamment ses articles R.113-65, D.112-10, D.211-19 à D.211-21, D.211-27 à D.211-28, D.215-13, R.223-2 à R.223-7, R.341-10, D.341-20, R.342-1 ;
Vu le décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 et l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;
Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;
Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 5 juillet 2024 nommant Monsieur Pascal VION, directeur interrégional des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1^{er} octobre 2024 ;
Vu la décision du Directeur Général de l'Administration Pénitentiaire du 1^{er} juin 2026 portant délégation de signature ;

ARRETE

Article 1 : il est donné délégation de signature, par ordre prioritaire, dans le cadre de l'intérim de l'exercice de ses fonctions, ou en cas d'empêchement dûment constaté à ses collaborateurs suivants :

Monsieur Marc GINGUENÉ, directeur fonctionnel des services pénitentiaires de troisième groupe, adjoint au directeur interrégional des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Monsieur Richard MENAGER, directeur des services pénitentiaires, secrétaire général à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Monsieur Pascal MOYON, directeur des services pénitentiaires, chef du département de la sécurité et de la détention à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Monsieur Sébastien GILLON, commandant pénitentiaire, adjoint au chef du département de la sécurité et de la détention à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Monsieur Patrice BOURDARET, directeur des services pénitentiaires, directeur placé à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Madame Lucie COMMEUREUC, directrice des services pénitentiaires, cheffe du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Madame Gwenaëlle LE HENAFF, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, adjoint au chef du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Madame Marion KERDRAON, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, chef d'unité politique publique et d'insertion au département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Monsieur Jean-Christophe HOUARD, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du département des ressources humaines et des relations sociales à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Madame Helen BELLE, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef du département des ressources humaines et des relations sociales à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Madame Janick HAYEL, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service de gestion administrative et financière du personnel à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Monsieur Romain DOUCET, attaché principal d'administration de l'État, chef du département du budget et des finances à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Madame Clémentine DAVID, attaché d'administration de l'État, adjointe au chef du département du budget et des finances à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire), à compter du 1^{er} juillet 2026.

Monsieur Didier GESNOUIN, ingénieur hors classe, chef du département des systèmes d'information à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Monsieur Yohann RADIN, directeur technique, adjoint au chef du département des systèmes d'information à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Monsieur Michaël GARNIER, directeur technique de l'administration pénitentiaire, chef du département des affaires immobilières à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Madame Maryse POULELAOUEN, directrice technique, adjointe au chef du département des affaires immobilières à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Madame Murielle TEXIER, attachée d'administration hors classe de l'Etat, cheffe du département recrutement formation à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Madame Corinne MARZI, attachée d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe du département recrutement formation à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Madame Anne-Sophie CORTINOVIS, attachée principale d'administration de l'État, cheffe de cabinet à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Monsieur Erwan LE GARLANTEZEC, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau des affaires générales à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Madame Mathilde DESFORGES, directrice des services pénitentiaires, directrice des équipes de sécurité pénitentiaire à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Madame Florence PETIT-DEQUEKER, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe de la mission du droit, de l'expertise juridique à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Madame Leila MEDJELET, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, coordinatrice MILRV à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Article 2 : il est donné délégation de signature dans le cadre de l'intérim de l'exercice de ses fonctions, ou en cas d'empêchement dûment constaté à ses collaborateurs suivants :

Madame Dominique GUILBERT (LOPEZ), directrice des services pénitentiaires, cheffe de pôle ONE à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures de Région Bretagne, Normandie et Pays de Loire, ainsi qu'affiché et consultable dans les locaux de la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest.

Fait à Rennes, le 28 août 2026

P/Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Grand-Ouest
(Bretagne, Normandie et Pays de Loire)
Le Directeur Interrégional Adjoint

SIGNE
Marc GINGUENÉ

Direction interrégionale des services
pénitentiaires de Rennes

R28-2026-08-28-00011

ARRETE du 28 août 2026 portant délégation de
signature Monsieur Pascal VION, Directeur
Interrégional des Services Pénitentiaires
Grand-Ouest À compter du 31 août 2026.



DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES GRAND-UEST
(Bretagne-Normandie-Pays de la Loire)

**ARRETE du 28 août 2026 portant délégation de signature
Monsieur Pascal VION, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Grand-Ouest**

Vu le code pénitentiaire, et notamment en ses articles R.113-65,.D.341-20 ;
Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;
Vu la décision du Directeur Général de l'Administration Pénitentiaire du 02 février 2026 portant délégation de signature ;
Vu l'arrêté du garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 5 juillet 2024 nommant Monsieur Pascal VION, directeur interrégional des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1^{er} octobre 2024 ;
Vu l'arrêté du Directeur Interrégional des services pénitentiaires Grand-Ouest du 4 février 2026 portant délégation de signature ;
Vu l'arrêté du garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 26 septembre 2024 portant nomination, dans le cadre d'un détachement, de Madame Lucie COMMEUREUC, directrice des services pénitentiaires, en qualité de cheffe du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1^{er} octobre 2024. ;
Vu l'arrêté du garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 12 juin 2026 portant mutation de Madame Gwenaëlle LE HENAFF, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, à compter du 1^{er} septembre 2026 en qualité d'adjoint au chef du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes.
Vu l'arrêté du garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 24 janvier 2022 portant mutation de Madame Marion KERDRAON, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, à compter du 1^{er} mars 2022 en qualité de chef d'unité politique publique et d'insertion au département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive à la direction interrégionale des services pénitentiaires Rennes.

ARRETE

Article 1 : Il est donné délégation de signature à Madame Lucie COMMEUREUC, directrice des services pénitentiaires, cheffe du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive en ce qui concerne l'agrément des visiteurs de prison.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Lucie COMMEUREUC, délégation de signature est donnée à Madame Gwenaëlle LE HENAFF, adjoint au chef du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive, délégation de signature est donnée à Madame Marion KERDRAON, chef d'unité politique publique et d'insertion au département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures des Régions Bretagne, Normandie et Pays de Loire.

Fait à Rennes, le 28 août 2026

P/Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Grand-Ouest
(Bretagne, Normandie et Pays de Loire)
Le Directeur Interrégional Adjoint

SIGNE
Marc GINGUENÉ

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2026-08-28-00009

Arrêté n° SGAR 26-083

portant délégation de signature en matière
d'activités et d'ordonnancement secondaire
à M. Philippe LERAITRE, secrétaire général pour
les affaires régionales

**Arrêté n° SGAR 26-083
portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnancement secondaire
à M. Philippe LERAITRE, secrétaire général pour les affaires régionales**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;
- Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
- Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;
- Vu le décret n° 2018-803 du 24 septembre 2018 modifiant le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations ;
- Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer en date du 7 avril 2023, nommant M. Philippe LERAITRE, administrateur de l'État du deuxième grade, secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, à compter du 17 avril 2023 ;

- Vu l'arrêté conjoint de la Première ministre et du Ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 8 juin 2023, nommant Madame Corinne GOILLOT, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, adjointe au secrétaire général pour les affaires régionales en charge du pôle politiques publiques, auprès du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, pour une durée de quatre ans, à compter du 12 juin 2023 ;
- Vu l'arrêté conjoint du Premier Ministre et du Ministre de l'Intérieur en date du 23 mai 2025, portant nomination de M. Cyrille MENANT, attaché principal d'administration de l'État hors classe, en qualité d'adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales de la région Normandie, en charge du pôle « Modernisation et moyens » auprès du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, à compter du 16 juin 2025 ;
- Vu l'arrêté du Premier Ministre en date du 30 mars 2026, nommant Madame Mathilde PETOVARI, directrice régionale déléguée aux droits des femmes et à l'égalité de Normandie, à compter du 1er juillet 2026 ;
- Vu l'arrêté n° SGAR 26-056 en date du 26 juin 2026 portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnancement secondaire à M. Philippe LERAITRE, secrétaire général pour les affaires régionales en Normandie ;
- Vu l'instruction du 4 décembre 2013 du ministre de l'action et des comptes publics relative à la désignation du préfet de région comme responsable de budget opérationnel de programme pour les services territoriaux placés sous son autorité ;

ARRÊTE

TITRE I – COMPÉTENCES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Article 1^{er} : Délégation est donnée à M. Philippe LERAITRE, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Normandie, à l'effet de signer tous documents, arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances, contrats, lettres d'observation, recours gracieux et contentieux, notamment liés aux actes du Conseil régional de Normandie dans le cadre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire et autres pièces relatifs à l'activité administrative de l'État dans la région et au fonctionnement du secrétariat général pour les affaires régionales.

TITRE II – COMPÉTENCES EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE ET DE COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

COMPÉTENCE DE RESPONSABLE DE BOP DÉLÉGUÉ

Article 2 : M. Philippe LERAITRE est désigné responsable de budget opérationnel de programme délégué des budgets opérationnels de programme (BOP) suivants :

- 104 « Intégration et accès à la nationalité française » ;
- 112 « Aménagement du territoire – part interrégionale » ;
- 112 « Aménagement du territoire – part régionale »
- 147 « Politique de la ville » ;
- 303 « Immigration et asile » ;
- 348 « Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants » ;
- 349 « Fonds de transformation de l'action publique » ;
- 354 « Administration territoriale de l'État » ;
- 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » ;
- 380 « Accélération de la transition écologique dans les territoires - fonds vert ».

À ce titre, délégation est donnée à M. Philippe LERAITRE à l'effet de :

- Recevoir les crédits des BOP précités ;
- Répartir les crédits entre les unités opérationnelles chargées de l'exécution financière ;
- Procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les unités opérationnelles et entre les actions ou sous- actions de ces BOP.

COMPÉTENCE DE RESPONSABLE D'UNITÉ OPÉRATIONNELLE ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

Article 3 : Délégation est donnée à M. Philippe LERAITRE, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Normandie, à l'effet de signer tous actes, décisions, arrêtés, convention et circulaires relatifs à la fonction d'ordonnateur secondaire du Préfet de Région.

Article 4 : Délégation est donnée à M. Philippe LERAITRE, en qualité de responsable d'unité opérationnelle délégué, à l'effet de signer les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur les programmes suivants :

- 112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » - volets régional et interrégional Vallée de la Seine ;
- 119 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » ;
- 137 « Égalité entre les femmes et les hommes » ;
- 148 « Fonction publique » ;
- 174 « Énergie, climat et après-mines » ;
- 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » ;
- 349 « Fonds de transformation de l'action publique » ;
- 354 « Administration territoriale de l'État » ;
- 354 « Plan national d'équipement » (PNE)
- 357 « Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire » ;
- 362 « Écologie » ;
- 363 « Compétitivité » ;
- 364 « Cohésion » ;
- 380 « Accélération de la transition écologique dans les territoires - fonds vert » ;
- 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État ».

Article 5 : Délégation de signature est donnée M. Philippe LERAITRE, secrétaire général pour les affaires régionales de Normandie, en tant que responsable de centre de coût, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État, dans la limite des sommes déléguées, relatives au budget opérationnel de programme 354 « Administration territoriale de l'État ».

Article 6 : Délégation est donnée à M. Philippe LERAITRE, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Normandie, à l'effet de signer au nom du Préfet de Région, les marchés publics de travaux, fournitures et services et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code de la commande publique, pour les affaires relevant du secrétariat général pour les affaires régionales, sans limite de montant.

Article 7 : Demeurent réservés à ma signature, quel qu'en soit le montant :

- les décisions de ne pas se conformer à l'avis défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier lorsqu'un tel avis est préalablement requis ;
- les décisions de passer outre ;
- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions d'acquisition, d'aliénation, d'affectation du domaine privé et public de l'État sauf délégation expresse consentie en la matière à un autre chef de service de l'État.

TITRE III – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 8 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe LERAITRE, les délégations qui lui sont données par les articles 1, 2, 3, 4, 5 et 6 du présent arrêté sont exercées par :

Dans les mêmes conditions :

- Madame Corinne GOILLOT, adjointe au secrétaire général pour les affaires régionales, responsable du pôle « Politiques publiques » ;
- M. Cyrille MENANT, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales, responsable du pôle « Modernisation et moyens ».

Dans leurs domaines respectifs :

- Délégation est donnée à Mme Amélie CRÉTIEN, directrice de la plate-forme régionale de la coordination et des moyens,
 - pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région, pour l'ensemble des crédits mis à disposition du préfet de région, afin d'assurer :
 - * sous Chorus, le rôle de responsable de BOP sur les BOP 0348-DP76, 0354-DR76, 0723-DR76 et 0349-NORM ;
 - * sous Chorus, le rôle de responsable d'unité opérationnelle sur les UO 0354-CPNE-DR76, 0362-CDIE-DR76, 0354-DR76-DMUT, 0723-DR76-DR76, 0349-NORM-RNOR, 0348-DP76-DR76, 0148-DAFP-DF76, 0148-DAFP-DS76 (partie SRIAS) et 0137-CDGC-DR76 ;

* sous chorus formulaire, le rôle de service prescripteur (demande d'achat/subvention) et la certification des services faits sur les UO 0354-DR76-DP76, 0354-DR76-DMUT, 0723-DR76-DR76, 0349-NORM-RNOR, 0348-DP76-DR76, 0148-DAFP-DF76, 0148-DAFP-DS76 (partie SRIAS) , 0137-CDGC-DR76, 0119-C002-DR76 au titre des dotations allouées au Conseil régional de Normandie et de la dotation générale décentralisée Bibliothèques, 0209-CSOL-CPRF au titre de la coopération décentralisée et 0174-ENAM-PR76 au titre du pacte territorial du Havre ;

* sous Chorus déplacements temporaires pour le BOP 354, le rôle de gestionnaire ;

– pour les correspondances courantes, ampliations, copies conformes, correspondances diverses relatives à l'activité de l'État dans la région, validation des bons de commande, des certifications de services faits et des ordres à payer (BOP 354 et UO 0119).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Amélie CRÉTIEN, délégation est donnée, dans les mêmes conditions, à M. Alain DELIGNY, attaché d'administration, adjoint à la directrice de la plate-forme régionale de la coordination et des moyens.

• Délégation est également donnée, pour l'ensemble des centres financiers pré-cités, à :

– M. Alain DELIGNY, attaché d'administration, pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région et la certification des services faits dans chorus formulaires ;

– Mme Sidonie POISSON, secrétaire administrative, chargée du suivi budgétaire, pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région et la certification des services faits dans chorus formulaires ;

– Mme Laurence CLEMENT, secrétaire administrative, chargée du suivi budgétaire pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région et la certification des services faits dans chorus formulaires ;

– Mme Éléonore MAUGER, secrétaire administrative, chargée du suivi budgétaire, pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région et la certification des services faits dans chorus formulaires.

• Délégation est donnée à Mme Nathalie HASSINI, directrice de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines,

– pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région, pour l'ensemble des crédits mis à disposition du préfet de région, afin d'assurer :

* sous Chorus, le rôle de responsable d'unité opérationnelle et de service prescripteur, ainsi que la certification des services faits sur chorus formulaires pour l'UO 0148-DAFP-DS76 et l'UO 0148-DAFP-DF76 ;

* sous Chorus formulaire, le rôle de service prescripteur et la certification des services faits sur l'UO 354-DR76-DMUT.

– pour les correspondances courantes, bordereaux d'envoi, conventions, bons de commande et certifications de service fait relatifs aux actions conduites par la PFRH, notamment les actions menées dans le cadre de l'action sociale interministérielle en Normandie dont la SRIAS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie HASSINI, délégation est donnée, dans les mêmes conditions, à Mme Carole LEBOSSE, adjointe à la directrice de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines.

- Délégation est également donnée à :

- Mme Sarah Emmanuelle ROSSI, conseillère action sociale et environnement professionnel de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines, pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région, pour l'ensemble des crédits mis à disposition du préfet de région, afin d'assurer :

- * sous Chorus, le rôle de responsable d'unité opérationnelle sur l'UO 0148-DAFP-DS76 ;

- * sous Chorus formulaire, le rôle de service prescripteur sur l'UO 0148-DAFP-DF76.

Et pour les correspondances courantes, bordereaux d'envoi, conventions, bons de commande et certifications de service fait relatifs aux actions conduites dans le cadre de l'action sociale interministérielle en Normandie et en matière d'environnement professionnel ;

- Mme Juliette BARRE, chargée de la coordination générale et de l'action sociale, pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région et la certification des services faits dans chorus formulaires sur l'UO 0148-DAFP-DS76 ;

- M. Kevin GUYOT, correspondant administratif et financier de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines, pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région, afin d'assurer :

- * sous Chorus, le rôle de responsable d'unité opérationnelle et de service prescripteur, ainsi que la certification des services faits sur chorus formulaires pour l'UO 0148-DAFP-DS76 (action sociale) et l'UO 0148-DAFP-DF76 (formation) ;

- * sous Chorus formulaire, le rôle de service prescripteur et la certification des services faits sur l'UO 354-DR76-DMUT (budget PFRH).

- Délégation est donnée à Mme Florie DARAKDJIAN, directrice de la plate-forme régionale Achats,

- pour les correspondances courantes, bordereaux d'envoi relatifs aux activités de la plate-forme ;

- pour toutes les pièces liées aux marchés publics à l'exception de l'acte d'engagement ;

- pour consulter chorus cœur et pour effectuer, sur chorus formulaires, les demandes d'achats et la certification des services faits relatifs aux dépenses courantes de la PFRA sur l'UO 0354-DR76-DMUT.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florie DARAKDJIAN, délégation est donnée, dans les mêmes conditions, à M. Hervé TONDEUR, adjoint à la directrice de la plate-forme régionale achats.

- Délégation est également donnée à :

- M. Hervé TONDEUR, adjoint à la directrice de la plate-forme régionale achats, pour consulter chorus cœur et pour effectuer, sur chorus formulaires, les demandes d'achats et la certification des services faits relatifs aux dépenses courantes de la PFRA sur l'UO 0354-DR76-DMUT.

- Mme Eléonore BELLA, adjointe technique principale de 2^e classe, gestionnaire de la plate-forme régionale Achats, pour effectuer, sur chorus formulaires, les demandes d'achats et la certification des services faits relatifs aux dépenses courantes de la PFRA sur l'UO 0354-DR76-DMUT.

- Délégation est donnée à M. Bertrand LELOUP, chargé de mission appui aux territoires,
 - pour les correspondances courantes relatives aux contrats de plan État-Région (CPER) et au contrat de plan interrégional « vallée de la Seine » (CPIER) ;
 - pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région pour l'ensemble des crédits mis à disposition du préfet de région, afin d'assurer :
 - * sous Chorus, le rôle de responsable de BOP sur les BOP 0104-DR76, 0112-DR76, 0147-NORM, 0303-DR76, 0380-NORM ;
 - * sous Chorus, le rôle de responsable d'unité opérationnelle sur les UO 0112-DR76-GR76, 0112-DIR7-DS76, 0119-C001-DR76, 0137-CDGC-PR76, 0380-NORM-DR76 ;
 - * sous chorus formulaire, le rôle de service prescripteur (demande d'achat/subvention) sur les UO 0112-DR76-GR76, 0112-DIR7-DS76, 0119-C001-DR76, 0137-CDGC-PR76, 0380-NORM-DR76 ;
 - pour la signature des certificats de paiement émis sur les BOP 112, 119, 362, 364 et 380.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand LELOUP, la délégation de signature est exercée, dans les mêmes conditions par M. Thomas MORICE, adjoint au chargé de mission appui aux territoires.

- Délégation est également donnée, pour l'ensemble des centres financiers pré-cités, à :
 - M. Thomas MORICE, agent contractuel, pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région sous Chorus et Chorus formulaire ;
 - Mme Aminata DANSOKO, secrétaire administrative, gestionnaire budgétaire, pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région sous Chorus et Chorus formulaire et pour le rôle de gestionnaire du BOP 112 sous Chorus Déplacements Temporaires ;
 - Mme Christine GOMES, agent contractuelle, gestionnaire budgétaire, pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région sous Chorus et Chorus formulaire et pour le rôle de gestionnaire du BOP 112 sous Chorus Déplacements Temporaires.
- Délégation est donnée à M. Gabriel ARONICA, chargé de mission gouvernance de la mer et littoral, développement des énergies :
 - pour la signature des procès-verbaux ou de tout autre document et actes prévus dans le cadre de ses fonctions de président de la commission électorale relative à l'élection des membres du conseil du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie ;
 - pour la signature des accusés de réception lors de la remise au représentant de l'État référent des notes et études prévues par les cahiers des charges des appels d'offres portant sur des installations éoliennes de production d'électricité en mer en France métropolitaine.

Article 9 : Délégation est donnée Madame Mathilde PETOVARI, directrice régionale déléguée aux droits des femmes et à l'égalité de Normandie, pour signer, au nom du préfet de région, les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des strictes attributions de la direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité, dans la limite de 300 000 €.

Article 10 : Les décisions ainsi que tous les actes et correspondances qui sont signés en application d'une délégation accordée par le présent arrêté devront mentionner :

1 – dans le cas d'une signature exercée par délégation :

Pour le préfet de la région Normandie et par délégation,
Le Secrétaire général pour les affaires régionales
(suivi du prénom et du nom du délégataire)

2 – dans le cas d'une signature subdélignée par le secrétaire général pour les affaires régionales :

Pour le préfet de la région Normandie et par subdélégation,
(suivi de la fonction, du prénom et du nom du subdélégataire)

Article 11 : Les actes techniques nécessaires à l'utilisation et à la consommation de l'ensemble des crédits visés dans le présent arrêté, via le progiciel CHORUS, sont assurés par la plateforme CHORUS du secrétariat général commun départemental de la Seine-Maritime, conformément au contrat de services ad hoc.

Article 12 : l'arrêté n° SGAR 26-056 en date du 26 juin 2026 est abrogé.

Article 13 : Le secrétaire général pour les affaires régionales de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à Rouen, le 28 août 2026

Le Préfet,



Jean-Benoît ALBERTINI

Rectorat de la région académique Normandie

R28-2026-08-31-00001

ARRETE MODIFICATIF CAA



ACADÉMIE DE NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE NORMANDIE,

RECTRICE DE L'ACADEMIE DE NORMANDIE,

CHANCELIERE DES UNIVERSITES

- Vu le code de l'éducation et notamment l'article D 511-51 ;
- Vu le décret du Décret du 27 juillet 2026 portant nomination de la rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie – Madame Natacha CHICOT ;
- Vu l'arrêté de composition de la commission académique d'appel en date du 1^{er} septembre 2026 ;

ARRETE MODIFICATIF

Article 1^{er} : La composition de la commission académique d'appel des conseils de discipline de l'académie de Normandie est modifiée comme suit:

Madame Natacha CHICOT, rectrice de la region académique, rectrice de l'académie de Normandie, Chancelière des Universités, présidente de la commission académique d'appel ;

Représentants de la présidente :

- Madame Françoise MONCADA, directrice académique des services de l'Education nationale de l'Eure ;
- Monsieur Jean-Luc LEGRAND, directeur académique des services de l'Education nationale de l'Orne ;
- Madame Dominique CANTRELLE, conseillère technique de la rectrice pour les établissements et la vie scolaire ;
- Monsieur David MARIE, directeur de cabinet adjoint de madame la rectrice.

MEMBRES TITULAIRES :

- Monsieur Benoît ROGER,
Directeur académique des services de
l'éducation nationale de la Seine-Maritime ;
- Monsieur Sebastiano IARIA,
Principal au collège « Alain Chartier » à
Bayeux ;
- Mandat non pourvu
Enseignant(e) ;
- Madame Emmanuelle GANCHE,
Représentante des parents d'élèves (FCPE14) ;
- Madame Nathalie DUBUISSON,
Représentante des parents d'élèves (FCPE 27) ;

MEMBRES SUPLEANTS :

- Monsieur Frédéric MARCHAND
Directeur académique adjoint des services de
l'Education nationale de l'Eure ;
- Madame Alexandra BELIN,
Principale au collège Louise Michel à Saint-
Etienne-du-Rouvray ;
- Mandat non pourvu ;
Enseignant(e) ;
- Monsieur Jérôme ALLAIN,
Représentant des parents d'élèves (FCPE14) ;
- M. Laurent LAFON,
Représentant des parents d'élèves (FCPE 27) ;

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Caen, le

31 AOUT 2026

Natacha CHICOT